



4 rue d'Arcole 72000 LE MANS

TEL / 02 43 14 19 19 - FAX / 02 43 14 19 00

E-mail : ud-cgt72@wanadoo.fr

Site internet : ud72.reference-syndicale.fr

*Les retouches annoncées
par Valls ne changent rien*
**RETRAIT DU PROJET
DE LOI TRAVAIL**

**APRES LE COUP DE TONNERRE
DU 9 MARS
TOUS EN GRÈVE LE 31 MARS**



Suite à la mobilisation citoyenne et syndicale, le 14 mars le gouvernement a annoncé des changements dans le projet de loi Travail. Après 3 semaines de déni et de tentatives de "pédagogie", le gouvernement reconnaît enfin que son projet de loi ne passe pas. Après des annonces brouillonnes et contradictoires lundi, nous avons enfin le projet de loi. Stratégie classique du chiffon rouge : on présente une première copie proprement scandaleuse, puis on retire les dispositions les plus choquantes pour mieux faire passer l'essentiel. Même si l'action du 9 mars a contraint le gouvernement à quelques timides reculs, les régressions pour les droits des salariés figurent toujours dans le texte.

**C'est TOUS ENSEMBLE par la
grève, par les manifestations que
nous gagnerons
LE RETRAIT DU PROJET DE LOI.**

Réécriture complète du code du travail, inversion de la hiérarchie des normes, assouplissement de la durée du travail, extension de la modulation, baisse de la majoration des heures supplémentaires, licenciements économiques facilités, transformation du rôle de la médecine du travail.... les raisons de nous mobiliser contre ce texte ne manquent pas .

**RASSEMBLEMENT à 10 H devant le PALAIS DES CONGRES,
rue d'Arcole—72000 LE MANS**

RASSEMBLEMENT à 15 H, Place Henri IV à La Flèche

L'inversion de la hiérarchie des normes, le maître mot de cette loi.

La durée maximale de travail dépassée plus facilement

Des heures supplémentaires moins payées

Double peine pour les personnes salariées à temps partiel

La durée des congés légaux renvoyée à la négociation, sauf pour les congés liés à des événements familiaux

Le forfait jour étendu

Le fractionnement des 11 heures de repos quotidien : reculer pour mieux sauter

Le temps de travail calculé sur trois ans

Les astreintes décomptées du temps de repos

Le référendum pour contourner les syndicats

Suppression de la visite médicale d'embauche obligatoire

Plein pouvoir aux employeurs pour contester l'avis du médecin du travail

**NON À LA
CASSE DU CODE,
RETRAIT DE
LA LOI TRAVAIL !**

Plusieurs rassemblements en territoire sont prévus, se rapprocher des UL pour connaître les modalités.

Les propositions CGT :

L'objectif doit être clairement posé. Il s'agit de bâtir un Code du travail plus fort, plus solide pour tous les travailleurs d'aujourd'hui, plus engageant parce que sans surprise pour les employeurs.

- 1) La négociation collective, dans la branche, l'interprofessionnel et dans l'entreprise.
- 2) Un nouveau statut du travail salarié.
- 3) Réduction du temps de travail à 32h.
- 4) Une consolidation du rôle des instances représentatives des personnels (IRP).
- 5) Davantage de moyens pour la défense des salariés



RETRAIT du projet de loi El Khomri – Hollande - Valls

ABROGATION des lois Macron – Rebsamen et la loi dite de sécurisation de l'emploi.